

Contenus et place des concours : des enjeux capitaux pour la formation et le recrutement des enseignants

Le concours : un élément qui détermine l'organisation du cursus

Les concours de recrutement d'enseignants jouent plusieurs rôles : ils garantissent aux étudiants se destinant à cette profession que les postulants seront recrutés de la façon la plus juste possible en fonction de critères nationaux ; ils permettent à l'employeur de s'assurer que les futurs enseignants auront bien les savoirs et les compétences nécessaires pour débiter dans le métier ; et enfin ils constituent des repères pour organiser des dispositifs de formation et contribuent ainsi à l'homogénéité de la formation sur le territoire.

C'est pourquoi le SNESUP défend avec force l'existence des concours nationaux et s'est engagé, avec d'autres syndicats, dans une réflexion sur la place du concours.

Dans la période tendue que nous avons connue, les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ont largement profité de la complexité du dossier pour

Sommaire :

. Contenus et place des concours : des enjeux capitaux pour la formation et le recrutement des enseignants.

Exprimez-vous sur le forum : forum-fdm@list.snesup.fr

Pour tout contact

Secrétariat : 01.44.79.96.18

Vous avez des questions à poser, des informations à transmettre. Vous pouvez joindre le collectif à formations@snesup.fr

AGENDA :

Assises FSU : 7 novembre 2009

« Défendre et rénover la formation des enseignants »

Détails pratiques : www.fsu.fr

Collectif FDE : prochaine réunion,

Le 12 novembre 2009

En ligne :

Allez visiter régulièrement le site du SNESUP : www.snesup.fr

tenter d'imposer leur point de vue, arguant du fait que leurs interlocuteurs n'étaient pas en mesure de présenter un avis commun sur la place des concours dans le cursus. Désormais, il ne sera plus possible aux ministres d'utiliser cet argument pour tenter de fragiliser leurs opposants : ceux-ci ont pris position de façon unanime le 24 octobre 2009, dans une lettre ouverte rédigée à l'initiative de l'UNEF et signée de l'UNEF, du SNESUP, du SNU-IPP, du SGEN, de l'UNSA-Sup recherche et de l'UNSA-SE, en faveur de l'admissibilité en fin de première année de master, reprenant ainsi une exigence exprimée par une motion déposée notamment par le SNESUP et votée par le CNESER du 21 septembre 2008.

Si les différents partenaires se sont mis d'accord pour demander que l'admissibilité aux concours soit placée en fin de M1, ce n'est pas seulement pour fournir une position médiane à laquelle pourraient se rallier les partisans d'un concours à l'entrée en master - qui ont de bons arguments pour défendre une sélection précoce permettant une formation homogène - et les partisans d'un concours à l'issue du master, et donc d'une sélection en fin de cursus. C'est surtout parce que cette disposition permet de prendre en compte le devenir des étudiants et d'organiser des cursus cohérents.

Tous les étudiants titulaires d'une licence ont le droit de s'inscrire dans un master en vue de devenir enseignant et doivent en avoir les possibilités matérielles. Il faut donc que la question du financement d'études longues soit véritablement traitée au niveau national - et pas uniquement sous la forme d'un saupoudrage d'aides ponctuelles - et que les cursus soient aménagés de façon à prendre en compte le sort non seulement de ceux qui, au terme de leurs études deviendront effectivement enseignants, mais aussi de ceux qui n'y parviendront pas. En positionnant l'admissibilité aux concours à l'issue du M1 on confie à des épreuves nationales le rôle d'indicateur d'orientation, évitant ainsi le recours à des critères locaux pour des passages en M2. En effet, il est important d'éviter les effets pervers que généreraient de fortes disparités dans l'autorisation de passage en M2, qui reste toujours du ressort de l'université ; or les concours nationaux constituent les indicateurs les plus neutres lors de cette prise de décision. L'échec ou la réussite à

l'admissibilité à l'issue de M1 informe l'étudiant sur ses chances de mener à bien son projet et lui permet éventuellement une réorientation précoce. De leur côté, les candidats admissibles qui poursuivront leurs études en M2, même s'ils ne réussissent pas le concours, auront la possibilité d'obtenir un master qui ne sera pas dévalorisé (à condition que le M1 intègre des éléments d'initiation à la recherche) et de faire valoir les capacités qu'ils ont manifestées lors de la réussite aux épreuves d'admissibilité.

Cela doit s'accompagner de dispositifs passerelles, en fonction des spécificités des domaines d'étude, pour permettre des réorientations à différents moments du cursus. Rappelons qu'actuellement, d'après le rapport de la DEPP pour 2007, « après l'obtention d'une licence, deux étudiants sur trois poursuivent leurs études en master. Les variations entre disciplines sont importantes : en sciences, droit et économie, les taux de poursuite dépassent 70 % ; en lettres, langues et sciences humaines, ils ne sont respectivement que de 40 % et 22 %. Parmi les inscrits en première année de cursus master (M1), 63 % valident le M1 au bout d'un an, mais seuls 30 % poursuivent en M2 l'année suivante. Au total, 34,1 % des inscrits en M1 obtiennent leur master en trois ans ».

Les autres interrompent leurs études ou se réorientent.

Sans doute faudrait-il que le nombre d'admissibles corresponde au ratio actuel, où il représente le double du nombre de places aux concours. Cela permettrait d'éviter à la fois un dessèchement des M2 qui apparaîtraient comme réservés aux seuls admissibles si le nombre d'admissibles était quasiment égal à celui des postes au concours, et, à l'inverse, l'engagement d'un nombre excessif d'étudiants dans des filières longues sans avoir de perspectives professionnelles, si le nombre d'admissibles était disproportionné par rapport aux postes offerts à la sortie.

Il faut également prévoir à l'issue des deux années de master la possibilité d'accueillir dans des formations spécifiques des étudiants titulaires d'un master qui auraient été admissibles mais n'auraient pas réussi le concours afin de leur permettre de le préparer à nouveau.

Il faut également, toujours à l'issue des deux années du cursus, envisager l'admission des titulaires de master qui auront donc été, dans ce cadre, initiés à la recherche, lauréats ou non des concours, dans des M2 spécialisés leur donnant accès ensuite aux études doctorales, dans les secteurs où il est d'usage de passer

par les concours de recrutement avant de s'engager dans la recherche.

Ce que l'année de M1 de préparation aux épreuves d'admissibilité doit installer comme savoirs et comme démarches intellectuelles.

La perspective d'enseigner, qui constitue l'horizon du master, doit amener les étudiants de M1 à adopter certaines démarches intellectuelles, à consolider et approfondir certains savoirs, que les programmes de formation en master aideront à acquérir.

En effet, pour enseigner il faut avoir une vue panoramique du ou des champ(s) disciplinaire(s) qu'on enseignera. Or, assez souvent, au cours de la licence les savoirs ont été parcellarisés, modularisés, et c'est pourquoi l'année de M1 doit donner l'occasion aux étudiants de reconstruire une vue d'ensemble. Cette année doit ainsi permettre aux étudiants d'appréhender la configuration des disciplines scolaires, car celles-ci ne sont pas organisées de la même façon que les disciplines universitaires, et recouvrent souvent des étendues larges qui débordent le cadre des spécialités universitaires. Cela apparaît avec évidence si l'on songe à la polyvalence du professeur des écoles (qui n'est en rien une simple juxtaposition de savoirs disciplinaires) du professeur de lycée professionnel, mais il ne faut pas oublier que la nécessité d'avoir une vue large concerne également tout le secondaire : le professeur de mathématiques enseigne l'algèbre et la géométrie ; l'histoire et la géographie sont enseignées par un même professeur ; le professeur de français enseigne la littérature et la grammaire...

Pour se préparer à enseigner, le professeur doit, à partir d'une représentation globale des champs concernés, être capable de dégager les principes essentiels des notions, de les hiérarchiser, de les ordonner. En un mot, il lui faudra à la fois prendre du recul et approfondir les notions pour en identifier les fondamentaux. C'est là une attitude intellectuelle et une vigilance méthodologique qu'il lui faudra acquérir lors de la préparation au métier d'enseignant. Une initiation aux recherches dans les disciplines et sur les questions d'éducation et de formation est donc nécessaire.

La perspective d'enseigner amène donc à s'interroger sur ce qui fonde la validité des savoirs, sur leur évolution et sur leur acquisition par les élèves. C'est pourquoi, outre les savoirs issus des secteurs universitaires correspondant aux disciplines scolaires (les mathématiques, l'anglais, les STAPS...), les savoirs issus des sciences humaines, en tant qu'ils donnent des outils pour comprendre ces

mécanismes sont indispensables dans la formation universitaire de tous les enseignants. Et les épreuves d'admissibilité se doivent de vérifier que ces savoirs, ces compétences, ces postures intellectuelles sont bien acquises.

Ce que les épreuves d'admission doivent vérifier

Les concours de recrutement des enseignants doivent permettre à l'État de sélectionner, parmi les candidats de chaque session, ceux qui seront rapidement opérationnels et efficaces devant une classe. Depuis janvier 2007 (BO du 4 janvier 2007), nous disposons du référentiel de compétences des professeurs stagiaires, qui fournit un cadre pour déterminer les compétences et savoirs exigibles chez un futur enseignant. Les épreuves d'admission devront donc vérifier chez les candidats :

- une maîtrise des disciplines à enseigner, de la langue française et des TIC,
- une bonne culture générale,
- des capacités à concevoir, organiser, planifier des enseignements, en fonction de la diversité des élèves
- des aptitudes à travailler en équipe et à assumer des responsabilités de fonctionnaire d'état
- des capacités à se former et à évoluer.

Il est clair que nombre de ces compétences seront développées dans les formations master. Plusieurs d'entre elles seront travaillées lors des stages, qui devront donc être partie intégrante de la formation. Il va de soi que cela exclut la possibilité que ces stages servent à utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement au gré des besoins de l'employeur. Ces stages doivent avant tout permettre aux étudiants d'avoir une connaissance plus précise du métier qu'ils envisagent de pratiquer, et à l'employeur de s'assurer que les futurs enseignants qu'il

recrute répondent à ses attentes et que leur formation initiale s'articule avec les réalités du « terrain ». Ce qui signifie que la préparation des stages, leur suivi et leur analyse doivent faire preuve d'une attention toute particulière tant au niveau des personnels qui les encadrent qu'au niveau de leurs conditions de mise en œuvre et à leur articulation au sein du cursus master. Cet encadrement, pour être en adéquation avec les exigences actuelles du métier d'enseignant, doit donc être assuré par des personnels formés à cette tâche. Cela suppose notamment qu'on étende à l'enseignement secondaire des dispositions à l'œuvre dans le premier degré qui, quant à lui, bénéficie des maîtres-formateurs, dont la compétence pour exercer les tâches d'encadrement a été vérifiée par un examen.

Il va de soi que la formation au métier d'enseignant ne s'arrête pas à la fin du master. Une formation professionnelle complémentaire et un accompagnement des lauréats en début de carrière doivent être organisés, et la formation professionnelle universitaire continuée tout au long de la carrière doit enfin être mise en place.

Il y a donc des économies qui risquent de coûter cher à la nation, si l'État lésine sur les concours, le recrutement et la formation. Au contraire, au nom de l'intérêt général, il faut que les concours offrent un nombre de places qui correspondent aux vrais besoins de la nation, que les épreuves d'admissibilité et d'admission des concours soient conçues de façon à vérifier de manière intelligente, sérieuse et fiable les savoirs et les compétences exigibles d'un futur enseignant, et que l'année de stage post-concours soit pleinement une année de formation, ce qui suppose un horaire d'enseignement inférieur à la moitié du temps d'enseignement d'un titulaire.

7 novembre 2009 à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

12 place du Panthéon - 75005 PARIS - métro Luxembourg

"Défendre et Rénover la Formation Des Enseignants"

10 heures - Ouverture : enjeux de la formation

11 heures à 12 heures 30 - Tables rondes :

- . Quels pas en avant sont possibles pour la formation à partir du contexte actuel ?
- . Quel cursus de formation pour demain ? Avec quels contenus ?

13 heures 45 - 15 heures 30 - Ateliers

- . De l'étudiant au fonctionnaire
- . Recherche et formation
- . Structures et instances de formation

15 heures 45 - Bilan et perspectives

Fermeture de l'antenne de Douai de l'IUFM Nord-Pas de Calais

Lettre ouverte de la FSU Nord-Pas de Calais aux acteurs publics, pour une concertation régionale sur la formation des enseignants, le 27 octobre 2009.

La FSU exprime son opposition à la fermeture du centre IUFM de Douai dès la rentrée 2010-2011, annoncée aux personnels le 5 octobre par le président C. Morzewski de l'université d'Artois, où l'IUFM Nord Pas de Calais a été intégré en 2008.

Elle dénonce le caractère irrégulièrement unilatéral de cette décision, prise sans la consultation obligatoire des instances internes de l'université, au mépris de la représentation des personnels, et sans concertation avec les cinq autres universités de l'académie. La FSU condamne le caractère aberrant de cette décision en ce qui concerne l'organisation de la formation des enseignants et CPE dans l'académie.

Elle apporte son soutien aux personnels de ce centre qui expriment leur refus de sa disparition et leurs fortes inquiétudes à la perspective de ce qu'il faut bien appeler un « plan social ».

Cette décision, le président de l'université d'Artois s'est cru autorisé à la prendre seul, au mépris des instances de l'établissement et des avis des autres universités. C'est une illustration spectaculaire de la mise en œuvre des principes de management instaurés par la loi LRU et ses textes d'application qui confient aux présidents des pouvoirs personnels exorbitants et discrétionnaires, et de la fausse autonomie des universités qui consiste, notamment, à les dresser les uns contre les autres dans une course concurrentielle effrénée aux financements. La FSU Nord Pas de Calais continue d'exiger l'abrogation de la loi LRU, instrument de dérégulation de l'université française, et la mise en chantier d'une tout autre loi.

Mais au-delà de l'aspect symbolique des lieux que sont les anciennes écoles normales de Douai, c'est bien une ignorance totale de la spécificité de la formation des maîtres de la part du Président de l'Université qui est flagrante.

Enseigner est un métier qui s'apprend !

La réforme imposée par le ministère, sans concertation, et que la FSU dénonce et combat, ne répond pas aux objectifs portés par nos syndicats, elle va essentiellement permettre de justifier la suppression des 16 000 postes annoncés pour la rentrée 2010, et, dès cette année, elle permet d'utiliser les étudiants admissibles aux concours comme moyens de remplacement.

C'est une véritable formation professionnelle sur plusieurs années avec une entrée progressive dans le métier que la FSU revendique, bien loin de cet apprentissage « sur le tas », dangereux et méprisant pour les élèves comme pour les personnels, que nous assène brutalement le gouvernement.

Pour que cette formation soit cohérente dans le premier degré, elle ne peut se faire que sur des sites de formation proches des écoles où travaillent notamment les enseignants maîtres formateurs.

Pourtant, le président de l'Université d'Artois cherche à concentrer les lieux de formation éloignant ainsi de fait les étudiants des écoles. Ses annonces sont lourdes de conséquences :

- . Pour les étudiants qui devront faire face à des frais supplémentaires,
- . Pour les personnels des différents sites IUFM,
- . Pour les maîtres formateurs,
- . Pour les enseignants titulaires qui suivent leur formation continue sur ces sites.

La FSU, revendique le développement d'une formation professionnelle spécifique pour tous les enseignants. L'élévation du niveau d'étude ne doit pas servir de prétexte à supprimer la dimension pratique du métier, de la formation : tous les stagiaires jugent indispensable la confrontation avec les formateurs de terrain, en alternance avec leur propre expérience professionnelle.

La formation ne peut être organisée de manière satisfaisante que dans le cadre d'une coopération sincère, étroite et permanente des 6 universités, avec la caution et la contribution du rectorat, le soutien des collectivités locales et l'adhésion des personnels.

La FSU Nord Pas de Calais propose à la Conférence Régionale des Présidents d'Universités (CRPU), au recteur chancelier des universités, au Conseil Régional, aux deux Conseil généraux, aux autres collectivités territoriales concernées d'ouvrir, avec les organisations représentatives des personnels et des étudiants, une vaste concertation au niveau académique afin de débattre de l'organisation régionale de la formation des enseignants.

La FSU Nord Pas de Calais, assumant ses responsabilités de première organisation syndicale de la Fonction publique d'État, appelle à développer l'action pour la défense et le développement du service public de l'éducation.

Elle appelle les personnels et étudiants de l'université d'Artois à participer nombreux à l'Assemblée Générale mercredi 4 novembre à 14 h à l'IUFM d'Arras (amphi Derisbourg, rue du Temple).

Elle invite les personnels, les usagers et les citoyens à participer :

- aux Assises de la Formation des Enseignants le 7 novembre à la Sorbonne (Paris)
- au Forum régional qu'elle organise sur la défense des services publics mardi 10 novembre à partir de 14h salle d'Anchin à Douai,
- à la grève nationale **mardi 24 novembre** et à la manifestation régionale à Lille.